

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention relative au financement de la première phase des études stratégiques sur le développement de l'étoile ferroviaire de Bordeaux**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A différentes reprises, la question du contournement ferroviaire de Bordeaux s'est posée et en particulier au cours de différents débats publics : d'abord celui de 2003 sur le contournement autoroutier de Bordeaux, puis celui de 2006 sur le projet ferroviaire Bordeaux-Espagne. Afin de répondre à ces attentes, une étude d'opportunité et de faisabilité de réalisation d'un contournement ferroviaire de Bordeaux a été inscrite au CPER 2007-2013, pour un montant total de 1 M€. La Cub en a demandé à plusieurs reprises sa réalisation, considérant notamment qu'elle était indispensable pour venir étayer son engagement à financer les projets de LGV Tours – Bordeaux, Bordeaux – Espagne et Bordeaux – Toulouse.

Les études stratégiques sur le développement de l'étoile ferroviaire de Bordeaux privilégient, pour répondre à cette problématique, une approche prospective globale autour de l'étoile ferroviaire de Bordeaux, sans s'attacher de façon privilégiée à la question de la solution que pourrait être, à terme, la réalisation d'un contournement ferroviaire, qui viendrait notamment compléter la réalisation des infrastructures LGV.

Les principales fonctionnalités attachées à l'étude concernent :

- la capacité du réseau dans le secteur bordelais partagé entre le fret, les transports régionaux et les transports à grande vitesse,
- les temps de parcours sur les grandes lignes,
- la qualité de vie et la sécurité (nuisances sonores, vibratoires et les transports de matières dangereuses en zone urbaine).

Le but de l'étude est d'établir à long et très long termes (2030-2050) un état des fonctionnalités afin d'avoir une vision très large du champ des possibles en partant du besoin sans pour autant s'enfermer dans la solution du contournement ferroviaire.

L'étude se déroulerait en deux phases:

- Un premier temps pour déterminer les risques de saturation de Bordeaux à différents horizons en élaborant des scénarios contrastés confrontant la demande avec la capacité du réseau. Cette phase se baserait sur des études existantes et en particulier

celles liées au GPSO, sur l'élaboration d'une vision capacitaire à long terme et de scénarios de développement des transports au niveau local.

- Un second temps pour établir des orientations en fonction des conclusions de la première phase.

Il vous est proposé aujourd'hui de vous prononcer sur le lancement de la première phase d'étude exploratoire, dont le coût est évalué à 400.000€. L'Etat, la Région et RFF interviendraient chacun à hauteur de 25% (100.000€), La Cub et le Conseil Général complétant le tour de table (soit 50.000€ chacun).

L'étude se déroulerait sur 13 mois sous maîtrise d'ouvrage RFF et se composerait de :

- Trois volets d'étude :

- Volet 1 : prévisions de trafic : mise au point de scénarios d'évolution des trafics ferroviaires longue distance, tant voyageurs que fret, aux horizons long et très long terme (post 2025), à partir d'une exégèse et une synthèse des études déjà réalisées sur ce sujet,
- Volet 2 : évolution de l'offre de transports dans le secteur Bordelais : élaboration de scénarios d'évolution de l'offre TER à ces mêmes horizons appuyée sur une modélisation du besoin de déplacement et intégrant les complémentarités possibles avec les transports urbains et départementaux,
- Volet 3 : capacité de l'axe Atlantique : examen de la capacité à offrir des sillons longs parcours sur l'axe Ile de France-Aquitaine-péninsule ibérique à ces mêmes horizons, en tenant compte des diverses contraintes et évolutions possibles (organisation des travaux, évolutions du réseau prévues ou possibles, évolution structurelles du transport ferroviaire fret, ...), et en évaluant les performances possibles pour ces éventuels sillons.

- Une synthèse de ces travaux sous forme d'établissement de scénarios toutes activités et d'analyse de la cohérence offre / demande.

- L'organisation de séances de travail pour partager les éléments fondamentaux liés à ces travaux.

Cette étude prospective s'inscrit valablement dans le programme de mesures issues du Grenelle des Mobilités et complète les études réalisées en maîtrise d'ouvrage par La Cub en lien avec le SDODM.

Au-delà de l'horizon de la réalisation du projet GPSO (LGV Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse), elle permettra notamment d'avancer concrètement sur les enjeux locaux métropolitains comme la création du réseau express à l'échelle du bassin de vie, mais aussi sur les problématiques de qualité de vie et de sécurité dans les secteurs urbains avec les questions de points noirs bruits et de fret ferroviaire de matières dangereuses en ville.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la loi portant création de l'établissement public RFF en vue du renouveau du transport ferroviaire

**VU** le décret du 5 mai 1997 relatif aux missions et statuts de RFF

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales modifié,

**VU** la délibération n°2009/0903 du 18 décembre 2009 sur la convention de financement des études relatives aux Grands Projets du Sud Ouest (GPSO),

**VU** la délibération n°2012/0560 du 13 juillet 2013 adoptant les conclusions des synthèses du Grenelle des mobilités métropolitaines,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

la Communauté urbaine de Bordeaux a un intérêt direct dans la réalisation de la première phase de cette étude afin d'une part, de déterminer s'il y a un risque de saturation du réseau ferroviaire dans le secteur bordelais à long et très long terme, en fonction de scénarios contrastés d'évolution de l'offre et de la demande, et d'en définir les conditions d'apparition, et d'autre part, de partager entre partenaires locaux cette analyse et les grandes hypothèses et problématiques qui la sous-tendent,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

d'approuver les termes de la convention et de son annexe relative au financement de la première phase des études stratégiques sur le développement de l'étoile ferroviaire de Bordeaux,

#### **Article 2 :**

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et son annexe ci-jointe ainsi qu'à effectuer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

#### **Article 3 :**

d'imputer les crédits correspondants sur la ligne chapitre 204 article 204181 fonction 8160 CRB BB00 programme TD12 sur les exercices 2013 et 2014.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 19 JUILLET 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2013</b></p>
---

M. MICHEL HERITIE